

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

### **Avis *additif* de vacance d'emplois de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : TSSN2504198V

L'avis de vacances d'emplois de directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publié au *Journal officiel* de la République française en date du 4 février 2025 (NOR : TSSN2503400V), est modifié comme suit :

Il convient d'ajouter :

Dans le paragraphe II :

« – EHPAD de Le Thor (Vaucluse) ; ».

Dans les annexes :

#### « FICHE DE POSTE

#### « **Emploi de directeur ou de directrice de l'EHPAD "Les Cigales" à Le Thor (Vaucluse)**

##### « I. – *Description de l'établissement*

« La réhabilitation totale de l'établissement est engagée depuis 2021 ; la dernière phase des travaux devrait être livrée en mai 2025.

« Actuellement 92 lits en hébergement permanent, habilités à l'aide sociale sont installés ; à l'issue des travaux, la capacité sera portée à 95 lits en hébergement permanent.

« L'établissement dispose d'un PASA de jour de 14 places et d'un PASA de nuit à titre expérimental depuis fin 2022.

« La commune du Thor compte un peu moins de 9 000 habitants ; elle est située à 25 kms d'Avignon, 8,5 kms de l'Isle-sur-la-Sorgue et à 12,5 kms de Cavaillon (établissement de santé de référence).

« L'EHPAD "Les Cigales" ainsi que ceux implantés sur la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue sont 100 % habilités à l'aide sociale départementale.

« La commune de l'Isle-sur-la-Sorgue dispose de 2 EHPADs (dont un EHPAD hospitalier de 111 lits en hébergement permanent disposant d'un ADJ, d'une UHR, d'une plateforme de répit et d'un SSIAD ; et un EHPAD associatif de 72 lits dont 4 en hébergement temporaire).

##### « II. – *Description du poste*

« Le directeur exerce les responsabilités de chef d'établissement visées dans l'article L. 315-17 du code de l'action sociales et des familles.

« Le directeur est autonome, en relation avec les autorités de tutelle et le conseil d'administration.

« Il assure la conduite de l'établissement et le pilotage de projets organisationnels, des relations partenariales et le management des équipes.

« L'EHPAD est sous CPOM pour la période 2019-2023, le bilan intermédiaire a été réalisé en 2023. L'évaluation de la qualité de l'établissement est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

« L'établissement dispose d'un projet d'établissement renouvelable à compter de 2026.

« L'établissements a été concerné par le plan national de contrôle des EHPAD en 2023 (contrôle sur pièces).

##### « III. – *Profil recherché*

« *Expérience professionnelle appréciée* :

« – conduite d'établissement et pilotage de projets organisationnels ;

- « – capacités managériales solides et accompagnement des équipes au changement ;
- « – capacité à structurer et à décliner une démarche qualité.

« *Connaissances particulières requises :*

- « – maîtrise de l'environnement budgétaire des EHPAD (EPRD, ERRD) ;
- « – maîtrise des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 ;
- « – connaissance des règles des marchés publics.

« *Compétences professionnelles requises :*

- « – compétences de pilotage budgétaires avérées ;
- « – conduite du dialogue social ;
- « – capacité à organiser et piloter le travail pluridisciplinaire. »

*(Le reste sans changement.)*